



DECLARATION FSU au CTA du 18 janvier 2018

Le CTA de ce jour se tient dans un contexte particulier où les premières mesures concernant les fonctionnaires prises par le gouvernement - gel du point d'indice, jour de carence, création d'une indemnité compensant de façon imparfaite la hausse de la CSG - entrent en application et donnent une indication assez précise des objectifs du gouvernement en ce qui concerne les agents de la Fonction publique et les services publics.

Le programme action publique 2022 annonce la couleur sans ambiguïté : la Fonction Publique est vue comme une charge financière, il importe donc, sous couvert de modernisation, de réduire son périmètre d'action, de supprimer des postes, sans considération des services rendus et de transférer une partie des missions à des organismes privés. En réalité il s'agit de réduire les dépenses publiques pour tenir l'engagement européen des 3% inscrit dans le pacte de stabilité, au prix de la casse de notre modèle social. La FSU rappelle son attachement à un Service Public de qualité, au service de l'intérêt général et répondant aux besoins fondamentaux de la société.

Dans ce cadre, l'Education n'est pas épargnée avec des restructurations de la maternelle à l'université et des projets rétrogrades concernant le lycée, la voie professionnelle et l'accès à l'enseignement supérieur.

Sous prétexte de dysfonctionnement de APB, la mise en place de « *ParcoursSup* » ne vise en réalité qu'à limiter l'accès à l'Université par le biais de « *pré requis* » ou « *attendus* » pour chaque filière universitaire. La FSU s'oppose à toute sélection à l'entrée à l'université et demande la mise en place d'un véritable accompagnement permettant à tout-e lycéen-ne de suivre la filière de son choix.

La philosophie générale du projet de la commission Mathiot concernant le lycée et le baccalauréat est inadmissible : disparition du baccalauréat en tant que diplôme national et 1^{er} grade universitaire, modularisation, semestrialisation des enseignements et des services, autonomie des lycées, ... Enfin, la complexité du choix de « *parcours individualisé* » risque fort de pénaliser les élèves les moins favorisés.

Dans les lycées professionnels, les personnels attendent avec angoisse les mesures qui seront annoncées ce printemps 2018 sur la réforme de la voie professionnelle sous statut scolaire, la part dévolue, en compétence exclusive, aux régions ou aux branches professionnelles – soit aux organisations patronales et en premier lieu au MEDEF - pour la carte des formations, l'apprentissage et le contenu des diplômes. La formation professionnelle doit rester du ressort de l'Education Nationale.

Répartition des moyens 1^{er} degré

La création de 3 881 postes dans le primaire inscrite au budget 2018 sera consacrée exclusivement à la poursuite du dédoublement des classes de CP en REP et de CE1 en REP+. Conjuguées à une faible baisse du nombre d'élèves, ces créations auraient dû être l'occasion de diminuer les effectifs dans toutes les écoles où les classes sont surchargées, d'améliorer le remplacement des maîtres absents, de développer le dispositif plus de maîtres que de classe, de reconstituer les réseaux d'aides ou

de remettre à flot la formation des enseignants... Pire, elles seront insuffisantes à remplir l'objectif affiché car l'ambitieux programme du ministre nécessite à lui seul près de 6 400 créations de postes !

Autrement dit, sa mise en place se fera au détriment des autres besoins et de la réussite de tous les élèves.

C'est ce qui se passera dans notre académie. Avec une dotation nulle, les départements auront à puiser dans les moyens existants pour le dédoublement des classes. Les postes nécessaires seront pris sur les derniers postes de plus de maîtres que de classe, sur ceux de RASED, de remplacement et des classes seront inévitablement fermées. La FSU le dénonce.

Si l'abaissement des effectifs en éducation prioritaire est légitime, le seul effort fait en direction des CP et CE1 sans les créations de postes nécessaires est un contresens qui se fait au détriment des élèves dans leur ensemble. Peut-on imaginer remédier efficacement contre la difficulté scolaire si la manœuvre a des conséquences sur l'ensemble des autres classes et des dispositifs ?

Pour le ministère, l'académie de Clermont figure parmi celles qui bénéficient des meilleurs taux d'encadrement dans le 1^{er} degré et doit, à ce titre, se serrer la ceinture et faire avec ce qu'elle a. En réalité, c'est l'ensemble de l'école primaire française qui est largement sous-investie, marquée par des inégalités et qui doit faire l'objet d'un engagement budgétaire conséquent pour réaliser les transformations nécessaires. Le budget 2018 ne répond pas à cet enjeu, les choix faits par le ministère encore moins. La FSU exige un plan plus ambitieux pour l'école.

Allocation des moyens des collèges

La refonte générale des dotations en collège pose de nombreuses questions, en particulier sur l'objectif poursuivi. L'évolution de la dotation donne la réponse : moins 378 heures, moins 21 postes, pour 50 élèves de plus ! L'allocation progressive des moyens semble bien abandonnée !

Par département, la situation n'est pas non plus des plus favorables : dans le Cantal, -94 élèves pour -191 heures, soit une hypothèse de -10 postes ; dans l'Allier, -126 élèves pour -153 heures, soit une hypothèse de -8 postes ; dans la Haute-Loire, -72 élèves pour -165 heures, soit une hypothèse de -9 postes et enfin dans le Puy de Dôme, +260 élèves et +329 heures, soit une hypothèse de +18 postes, probablement moins.

La prise en compte des élèves des ULIS dans les dotations des classes générales de collège peut apparaître a priori comme une volonté de mieux intégrer ces élèves, mais on voit apparaître en parallèle la baisse de la dotation accordée aux ULIS. Or tous ces élèves ne peuvent intégrer une classe générale, même sur de petites plages horaires, et ont besoin de cours et d'un suivi spécifiques en ULIS. La situation de chacun de ces élèves nécessite des situations d'enseignement et d'apprentissage différentes et ne peut se dissoudre dans une classe générale. C'est donc un affaiblissement des ULIS et une régression pour ces élèves, pour une « économie » de moyens dérisoires.

Le constat est le même pour le dispositif relais qui se trouve lui aussi amputé d'heures d'enseignement.

Quant aux moyens des UPE2A et aux heures FLE, dont le montant semble être à hauteur de 529 heures, il est curieux d'en définir l'enveloppe sans avoir défini les modalités de répartition ni les besoins. Ceux-ci ne seront pas en adéquation avec les moyens alloués.

Quel décalage entre les discours sur l'école inclusive et bienveillante et la réalité d'une gestion comptable qui économise des moyens sur les plus faibles !

Répartition collèges, lycées, SEGPA, EREA

Dans les lycées généraux technologiques, les créations de 26,5 ETP permettront a priori de ne pas dégrader les conditions d'enseignement, alors que les effectifs augmentent de plus de 200 élèves pré bac et post bac. La création de 6,5 ETP dans les lycées professionnels aura certainement le même effet positif. La FSU regrette cependant les retraits de postes en SEGPA, -16 élèves et 5 postes retirés, ce qui semble très excessif au regard des effectifs élèves. La FSU s'interroge sur l'origine de la baisse d'effectifs et se demande s'il s'agit d'une désaffectation des élèves ou d'une volonté de limiter les effectifs dans ces filières.

La diminution systématique de 0,5% des dotations des lycées interroge fortement et annule pour partie les créations de postes annoncées. Cette baisse, n'anticipe-t-elle pas l'application de la future réforme du lycée ? Voilà donc la réalité de cette réforme, des suppressions de postes qui s'inscrivent bien dans le cadre de la commission action Publique 2022 !

La nouvelle baisse des H/E collège dans les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme est particulièrement inquiétante car du fait de la mixité des collèges, à la fois ruraux et urbains, ces derniers ont en réalité un indicateur encore plus faible, accentué par les suppressions d'emplois dans les collèges (tableau 4.6.b). L'écart très important entre les H/E prévisionnels et les H/E théoriques interroge fortement sur la validité des prévisions dont on pourrait imaginer qu'elles servent d'alibi pour masquer la dégradation des conditions d'enseignement.

Le maintien à un niveau élevé des HSA par emploi dans les LGT et LP n'est pas de nature à faciliter l'implantation de postes dans ces établissements.

Ces prévisions annoncent donc une rentrée 2018 certainement plus difficile dans les collèges de l'académie, sans pour autant que les conditions d'enseignement ne s'améliorent dans les lycées. Pour l'enseignement professionnel, les mesures décidées en CREFOP le 15 janvier augurent mal de l'avenir car l'exécutif régional a fait ses choix : favoriser le privé et l'apprentissage sans que le ministère ou ses représentants académiques ne s'y opposent !

Nous nous étonnons du traitement défavorable réservé au lycée Geneviève Vincent de Commentry : quid de la création d'un BTS qui n'est pas apparu en décembre au conseil de perfectionnement du CFA-ENA alors que vous l'aviez promis dans cette instance ? Quid des nombreux recalibrages de divisions ou de groupes et de leurs incidences à venir sur les postes :

- BTS maintenance des véhicules particuliers à A Einstein à Montluçon,
- en 1ère GA à P Constans à Montluçon,
- de la 1ère ASSP à Raymond Cortat
- et la suppression d'une division en seconde, en 1ère technicien constructeur bois à Murat, des terminales Bac Pro à Espaly,
- 1ères Accueil relation client usagers à Yssingaux,
- seconde Bac Pro réalisation de produits imprimés à Lafayette à Clermont-Ferrand ,
- les capacités des Métiers de la Mode sur Marie Laurencin à Riom,
- en seconde et 1ères Métiers du cuir sur Saint Eloi,
- en seconde Vente à Germaine Tillion à Thiers.

Nous tenons à vous alerter particulièrement comme nous l'avions fait l'année passée et à cette rentrée sur les baisses programmées en BAC PRO MEEC sur Charles et Adrien DUPUY sur le Puy-en-

Velay, en seconde mais aussi en 1ère et terminale. Vous ne faites pas le pari d'une remontée possible des effectifs en seconde dans un contexte départementale défavorable à la voie professionnelle sous statut public. La FSU continue à dénoncer la tendance à privilégier le privé sur le département de la Haute-Loire dont les effectifs vont finir par dépasser ceux du public. Comme pour le BTS à Commentry, nous nous interrogeons sur le CAP Vente qui devait ouvrir à Thiers.

Enfin à ce stade de la préparation de la rentrée 2018, nous ne nous satisfaisons toujours pas du gel des capacités d'accueil des trois Prépa Pro, notamment sur l'agglomération clermontoise.

Barème du mouvement intra des personnels administratifs

La FSU s'étonne que les mesures de carte scolaire ne soient pas prioritaires par rapport aux priorités légales. En conséquence, nous demandons une barémisation supérieure pour les cartes scolaires ou que celles-ci soient traitées en ouverture des CAPA, de façon à pouvoir attribuer aux personnels victimes d'une suppression de poste, un poste de même nature au plus proche de leur lieu d'exercice. La FSU s'oppose donc au barème tel qu'il est proposé.

Grilles de rémunération des contractuels administratifs de catégorie B et C des GRETA

La FSU conteste le fait de faire adopter ces grilles par chaque CA des EPLE support des Greta, en totale incohérence avec l'objectif académique d'harmonisation de la GRH. Que se passerait-il si un établissement votait contre ces nouvelles grilles ? Les personnels administratifs non-titulaires resteraient-ils sur la grille actuelle contrairement à ceux d'autres Greta, alors que toutes ces structures dépendent de l'Education Nationale ? Imagine-t-on des enseignants de la formation initiale avec des grilles indiciaires différentes selon les collèges ou lycées ? Est-ce bien sérieux ?

Nous rappelons que le CTA a bien vocation à se prononcer sur les grilles des personnels non-titulaires administratifs des Greta comme cela a été le cas pour les personnels enseignants non-titulaires de la formation initiale. Nous nous opposons à la non-rétroactivité pour l'application des nouvelles grilles, dont nous demandons l'évolution au-delà du 8^e palier. Nous rappelons notre demande de déconnexion entre évolution et entretien professionnels, comme pour les contractuels enseignants de la Formation Initiale. La FSU demandera un vote du CTA sur ces grilles.

Concernant le reclassement dans la formation initiale des personnels GRETA licenciés, la FSU rappelle qu'il doit se faire dans le cadre du respect de l'ancienneté entre les enseignants de la formation initiale et ceux de la formation continue. Or la comparaison des situations concernant l'ancienneté est faussée car la DAFPIC refuse de prendre en compte les services effectués en vacations correspondant à une quotité inférieure à 50% et les considère comme des périodes non travaillées. La FSU en demande la motivation juridique.

RIFSEEP pour les personnels ITRF

La FSU, très attachée au principe fondateur du statut de la séparation du grade et de l'emploi, en vertu duquel tout fonctionnaire titulaire a vocation à occuper n'importe quel emploi de son corps, est opposée à la mise en place de primes différentes selon les fonctions exercées comme les grilles soumises au CTA pour les ITRF le proposent ...

Quel que soit le groupe fonctionnel dans lequel il est classé, l'agent devrait toucher une IFSE identique. Ce principe a été mis en place à l'Université Clermont Auvergne avec une IFSE socle identique pour tous les agents d'un même corps ou grade.

La FSU revendique une progressivité de l'indemnitaire à chaque passage de grade.

La circulaire instaurant le RIFSEEP pour les corps des personnels BIATSS intègre dans les 2 « groupes fonctions » de ces corps, de nombreuses tâches relevant de la catégorie B ! Sans toucher aux statuts particuliers, le Rifseep aboutit donc à entériner le fait de sous-payer les agents au regard de leurs tâches en privilégiant uniquement l'indemnitaire, fortement individualisé et aléatoire. C'est un outil qui bouche toute perspective de requalification massive des postes et de reclassement des agents concernés dans le corps supérieur.

La FSU demande la non mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans l'Académie, et que l'enveloppe qui y est allouée soit lissée mensuellement comme cela se fait dans nombre d'établissements.

Le Rifseep casse les services publics en instaurant une prime liée à la "performance". Avec le Complément Indemnitaire annuel, dont le montant, selon les textes réglementaires, dépend de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés lors de l'entretien annuel CIA, les agents auront tendance à réaliser en priorité leurs tâches les plus visibles et rapides, la collaboration sera réduite et la concurrence exacerbée. Ils auront intérêt à évincer les usagers les plus longs ou difficiles à servir. Ce complément annuel remet en cause le droit à « l'égalité de traitement » des usagers.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Fédération syndicale Unitaire du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.24.83 ✉ fsu63@fsu.fr